

# CHLORUMAGENE, poudre orale

Magnésium (hydroxyde de)

**Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.**

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'information et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez votre médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

## Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE CHLORUMAGENE, poudre orale ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE CHLORUMAGENE, poudre orale ?
3. COMMENT PRENDRE CHLORUMAGENE, poudre orale ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER CHLORUMAGENE, poudre orale ?
6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

## 1. QU'EST-CE QUE CHLORUMAGENE, POUVRE ORALE ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Ce médicament est un laxatif stimulant (il stimule l'évacuation intestinale).  
Il est préconisé dans la constipation occasionnelle, il agit habituellement en 6 à 8 heures.

## 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE CHLORUMAGENE, POUVRE ORALE ?

**Ne prenez jamais CHLORUMAGENE, poudre orale dans les cas suivants:**

- de constipation chronique (constipation de longue durée)
- de certaines maladies de l'intestin et du côlon (rectocolite, maladie de Crohn...)
- de douleurs abdominales (douleurs du ventre)
- d'insuffisance rénale sévère
- enfants de moins de 12 ans sans la prescription d'un médecin.

*EN CAS DE DOUTE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.*

Faites attention avec CHLORUMAGENE, poudre orale:

### Mises en garde

**PAS D'UTILISATION PROLONGEE (SUPERIEURE A 8 JOURS) SANS AVIS MEDICAL**

### Constipation occasionnelle:

Elle peut être liée à une modification récente du mode de vie (voyage). Le médicament peut être une aide en traitement court. Toute constipation récente inexplicée par le changement du mode de vie, toute constipation accompagnée de douleurs, de fièvre, de gonflement du ventre doit faire demander l'avis du médecin.

### Constipation chronique (constipation de longue durée):

Elle ne doit pas être traitée par un laxatif stimulant.

Elle peut être liée à deux causes:

- soit une maladie de l'intestin qui nécessite une prise en charge par le médecin,
- soit à un déséquilibre de la fonction intestinale dû aux habitudes alimentaires et au mode de vie.

Le traitement comporte entre autres:

- une augmentation des apports alimentaires en produits d'origine végétale (légumes verts, crudités, pain complet, fruits...)
- une augmentation de la consommation d'eau et de jus de fruits
- une augmentation des activités physiques (sport, marche...)
- une rééducation du réflexe de défécation
- parfois, l'adjonction de son à l'alimentation.

Il est utile de prendre conseil auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

### Cas particulier de l'enfant:

Chez l'enfant le traitement de la constipation est basé sur des mesures d'hygiène de vie et de diététique: notamment utilisation de la bonne quantité d'eau avec les poudres de laits infantiles, alimentation riche en produits d'origine végétale, adjonction de jus de fruits.

Le traitement par un laxatif stimulant sans avis médical est contre-indiqué. (La prise régulière de laxatifs dans le jeune âge peut entraver le fonctionnement normal du réflexe de défécation).

### Précautions d'emploi

Ce médicament peut entraîner une perte de potassium. L'association avec d'autres médicaments (comme certains diurétiques ou certains médicaments pour le cœur) peut être dangereuse.

*EN CAS DE DOUTE NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.*

*NE JAMAIS LAISSER A LA PORTEE DES ENFANTS.*

### Prise ou utilisation d'autres médicaments:

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

### Grossesse et allaitement:

Ce médicament doit être utilisé avec prudence pendant la grossesse et l'allaitement.

D'une façon générale, il convient de demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

## 3. COMMENT PRENDRE CHLORUMAGENE, POUVRE ORALE ?

### Posologie:

En moyenne 1 cuillerée à café le soir au coucher ou le matin à jeun.

A prendre dilué dans un verre d'eau.

Le traitement doit être de courte durée (8 à 10 jours maximum).

Si l'effet du traitement est insuffisant, il ne faut pas augmenter la dose, ni prolonger l'usage, mais demander avis à votre médecin.

**DANS TOUS LES CAS SE CONFORMER STRICTEMENT A L'ORDONNANCE DE VOTRE MEDECIN.**

### Si vous avez utilisé plus de CHLORUMAGENE, poudre orale qu'il ne fallait:

Des diarrhées peuvent être observées en cas de surdosage. Si vous avez pris ou donné plus de CHLORUMAGENE, poudre orale qu'il ne fallait ou plus longtemps qu'il ne fallait, contactez votre médecin.

## 4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, CHLORUMAGENE, poudre orale est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet:

- diarrhées, douleurs de ventre: dans ce cas arrêter le traitement et demander avis à votre médecin.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

## 5. COMMENT CONSERVER CHLORUMAGENE, POUVRE ORALE ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser CHLORUMAGENE, poudre orale après la date de péremption mentionnée sur le conditionnement extérieur.

Pas de précautions particulières de conservation.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

## 6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

---

**Que contient CHLORUMAGENE, poudre orale ?**

**La substance active est:**

Hydroxyde de magnésium ..... 100 g

Pour une boîte de 100 g.

**Qu'est-ce que CHLORUMAGENE, poudre orale et contenu de l'emballage extérieur ?**

Ce médicament se présente sous la forme de poudre orale.

Boîte de 100 g.

**Titulaire**

S.E.R.P.  
5, RUE DU GABIAN  
IMMEUBLE "LE TRITON"  
98000 MONACO

**Exploitant**

S.E.R.P.  
5, RUE DU GABIAN  
IMMEUBLE « LE TRITON »  
98000 MONACO

**Fabricant**

S.E.R.P.  
5, RUE DU GABIAN  
IMMEUBLE "LE TRITON"  
98000 MONACO

**La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 24/10/2011.**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps (France).